

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Évron - Tome II

Évron, ville et chef-lieu de canton, arrond. de *Laval* (33 kil. E.).

Anciens noms

Aureonno vico ; ... Domna Maria de Aureonensi vico ; ... Basilica domnæ Mariæ Auronianensis vico, 642 (Testam. de saint Hadouin). — *Locus qui vocatur Aurion*, IX^e s. (Gesta pont. Cenom., p. 158). — *Juxta vicum quod Aurion vocatur*, IX^e s. (Ibid., p. 159). — *Aurion monasterium*, IX^e s. (Ibid., p. 160). — *Villa cujus vocabulum est Sancta Spina*, IX^e s. (Ibid., p. 248). — *Locus in honore perpetuæ Virginis ... dedicatum qui dicitur Haurion ; ... Haurion monasteriolum ... cænobiolum*, 989 (Cart. d'Évron). — *Locus Aurion appellatus antiquitus, modo autem Ebron vocitatus usitatus ; ... Villa Ebronii ; ... Ebronienense monasterium*, 989 (Ibid.). — *Noter*, à titre de renseignement, qu'il y a un village nommé *Orion* près de *Crun*, à la limite de la cⁿe d'Évron. — *Cænobium sanctæ Dei genitricis Mariæ Ebronis*, 989 (Ibid.). — *Abbatia que dicitur Ebron*, 1113 (Hildeberti opera, epist. 38). — *Abbas Ebronensis*, 1125 (Cart. d'Évron). — *Robertus de Ebrone*, 1185 (Cart. de la Couture). — *Decanus de Ebronio*, 1214 (Cart. de Fontaine-Daniel). — *Villa de Ebronio*, 1356 (Arch. nat., JJ. 84, f. 275). — *Esvron*, 1433 (Ibid., KK. 324). — *Le bourg, village, terre et seigneurie d'Évron*, 1519 (Notice sur Évron, p. 44).

Géographie physique

Géologie. — « Au N. et à l'E., schistes précambriens, recouverts et souvent entièrement cachés par une épaisse couche de sables et d'argiles tertiaires, masquée elle-même, soit par des alluvions modernes, soit par du limon des plateaux. Ces différents dépôts, par leur puissance et leur extension, empêchent de suivre facilement la bande de poudingue pourpré qui sépare le Cambrien du Précambrien ; toutefois, la présence de cette dernière est indiquée par des débris caractéristiques du côté de l'Aunay et de la Reculée, et rendue évidente par des affleurements à la Vesquière et le long de la ligne du chemin de fer, suivant une direction N.-O. S.-E. Les calcaires cambriens, qui font suite à cette assise, forment un faisceau de plusieurs bandes, tronquées par une faille N.-O. S.-E., et dont la répétition est due à une série de décrochements horizontaux. Ces calcaires ont donné lieu autrefois à de nombreuses exploitations pour la fabrication de la chaux, mais la plupart des carrières et des fours sont actuellement abandonnés. Au-dessus des calcaires viennent les schistes, puis les psammites cambriens supportant les grès de même âge qui vont de Livet à Sainte-Suzanne. — Aux dépôts tertiaires, si développés au N. d'Évron, se rattachent les argiles parfois noires, avec fer sulfuré, trouvées dans certains puits de la ville et tout récemment dans le sondage fait à la gare même, ainsi que celles qui ont été exploitées près de Poulorbe pour la fabrication de la brique, et celles extraites pour la briqueterie des Vignes. — C'est également au même niveau qu'appartiennent les dépôts de minerai de fer exploités autrefois à l'O. d'Évron, où existent encore des excavations pleines d'eau, et au S.-E. ceux de la Fosse, des Croisettes, de la Maison-Rouge, de Verdelle, etc. » D.-P. Œ.

Le territoire s'appuie, à l'E., aux dernières pentes adoucies des buttes de *Crun*. Il est cerné, au N. par le *Dinart*, au S. par le ruisseau des *Places*, lesquels, avec leurs affluents, constituent les branches extrêmes de la *Jouanne*. De 175 m., altitude de l'E., la plaine s'abaisse doucement au niveau de 100 m. à l'O. — Les vieux chemins venant de *Montsûrs*, de *Chelé* ; les chemins servant d'anciennes limites aux paroisses, soit qu'ils abordent la ville ou qu'ils traversent la paroisse, comme celui qu'on suit de *Chemeré* à *Évron* et au-delà, celui qui est nettement tracé de la *Croixille* à *Crun* et *Sainte-Gemmes*, sont encore reconnaissables, quelques-uns vicinalisés. Les textes font connaître le « chemin de *Joingne* (de *Jouanne*) qui vient de *Naël* (*Neau*) à *Euvron* (1271) » ; le « grand chemin d'Évron à *Sillé* et le grand chemin de la *Maladerie* (1407) », et d'autres chemins secondaires. *Jaillot* indique deux routes pour *Sillé*, une autre encore pour *Le Mans* par *Bernay*, celles de *Sainte-Suzanne*, de *Laval* par *Montsûrs*, de *Mayenne*, de *Bais* et *Villaines*. Sur la carte de *Cassini* paraissent les routes de *Sillé*, *Sainte-Suzanne*, *Saint-Christophe*, *Montsûrs* et *Laval*, *Mayenne*, *Bais*. Actuellement *Évron* est traversé par la ligne ferrée de *Paris* à *Brest*, la route nationale d'*Alençon* à *Sablé*, les routes départementales de *Sainte-Suzanne* à *Mayenne* et de *Sillé* à *Laval*, lesquelles, avec d'autres chemins moindres, établissent des communications directes pour les bourgs voisins de *Rouessé* (6 kil. E.,

Sarthe) ; — Voutré (9 kil. S.-E.) ; — Sainte-Suzanne (7.500 m. S.-E.) ; — Chammes (9 kil. S.) ; — Châtres (4 kil. S.-O.) ; — Neau (6 kil. O.) ; — Mézangers (4 kil. N.-O.) ; — Hambers (12 kil. N.) ; — Sainte-Gemmes (5 kil. N.-E.).

Superficie, cadastrée en 1837 par M. Bellanger, 3.552 hect. — Tous les témoignages s'accordent à reconnaître ce fonds comme de bonne qualité. « Le pays est bon et fertile, est-il dit dans l'ordonnance créant quatre foires en 1519, abondant en biens, comme bleds, vins (?) et autres denrées ». Au XVI^e s., le curé avait douze charges de froment pour sa part de dîmes. « La paroisse est en bon fonds ; les terres, pour partie, produisent bled, seigle, froment rouge et sarrasin (Miroménil, 1696). » La culture du lin fut longtemps une richesse ; elle était en décroissance à la fin du XVII^e s. « Anciennement les terres valaient mieux qu'aujourd'hui, écrit le curé. On faisoit aussi plus de lin qu'à présent, puisque tant plus la terre est bonne, tant plus on y a fait de lin, qui ne réussit pas à présent comme on l'a vu au passé. » Le pays était estimé bien supérieur à celui de Villaines-la-Juhel en 1793 et produisant du froment et des grains plus qu'il n'en faut pour la subsistance des habitants. L'emploi de la chaux a doublé la production dans ce siècle. Il ne restait plus que 22 hectares de landes en 1837.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 116, de 1650 à 1660 ; — 127, de 1700 à 1710 ; — 572 feux en 1696 ; — 580 feux en 1698 ; — 560 feux en 1700 ; — 538 feux en 1715 ; — 4.000 hab. en 1726 ; — 580 feux en 1732 ; — 660 feux et environ 3.000 communicants en 1769 ; — 600 feux en 1789 ; — 400 feux en 1795 ; — 3.121 hab. en 1803 ; — 3.300 hab. dont 1540 en ville. en 1817 ; — 3.518 hab. en 1821 ; — 3.598 hab. en 1831 ; — 3.860 hab. en 1836, dont 2.136 en ville ; — 3.864 hab. en 1841 ; — 4.318 hab. en 1851 ; — 4.863 hab. en 1861 ; — 5.243 hab. en 1871 ; — 4,724 h. en 1881 ; — 4.307 hab. en 1891 ; — 4.158 hab. en 1898, dont 3.020 agglomérés en ville et le reste disséminé en 160 villages, fermes, closieries ou écarts ; on comptait 170 fermes en 1843. En dépendent : Sébastopol, 123 hab. ; — Villeneuve, 81 hab. ; — Rochemado, 80 hab. ; — le Petit-Revenu, 46 hab. ; — le Grand-Barbé, 60 hab. ; — Montoire, 21 hab. ; — les Hautes-Vignes, 43 hab. ; — la Pierre-Quentin, 32 hab. ; — la Croix-Pichard, 18 hab. ; — la Branlardière, 20 h. ; — la Turpinière, 21 h. ; — Dommier, 21 h.

Administrations : Bureau de poste établi en 1791. — Bureau télégraphique depuis 1874. — Justice de paix. — Bureau d'enregistrement, par décret du 3 avril 1810. — Chef-lieu de perception pour : Évron, Châtres, Livet, Mézangers, Neau et Saint-Christophe. — Recette des contributions indirectes. — Poste aux chevaux par décret du 18 octobre 1838, aujourd'hui supprimée. — Brigade de gendarmerie à cheval créée en 1800. — Conducteur des ponts et chaussées, notaires, huissier. — Caisse d'épargne, créée en 1866, par M. Jamin, maire. — Société de secours mutuels depuis 1869. — Comice agricole établi en 1861. — Compagnie de sapeurs-pompiers, en 1871.

Commerce et industrie

Foires et Marchés. — La foire de la Nativité et le marché du jeudi furent concédés aux religieux en 994, par Hugues I^{er}, comte du Maine, à la prière de l'abbé Thedbert et du consentement de Raoul, vicomte de Beaumont, et de son fils. L'abbé François de Châteaubriant obtint en 1519 de François I^{er} le rétablissement du marché tombé en désuétude et la création de quatre nouvelles foires : à la Saint-Julien, 27 janvier, à la Mi-carême, à la Saint-Simon et Saint-Jude, 28 octobre, et à la Sainte-Catherine, 25 novembre. Dix foires existaient en 1752 : la Saint-Julien, le jeudi de la Mi-Carême, l'Annonciation, dite foire de N.-D. de Mars, dont les habitants demandent le transfert au jeudi de Pâques, le mercredi après la Pentecôte, la Visitation, la Saint-Roch, 16 août, le lendemain de la Nativité, la Sainte-Catherine et le 9 décembre. Foires en 1797 : 8 brumaire, 21 frimaire, 9 pluviôse, 27 ventôse, 22 germinal, 7 prairial, 14 messidor, 29 thermidor, 21 fructidor. — Marchés le deuxième et le septième jour de la décade. Le 3 vendémiaire an IX, les gendarmes dispersent les marchands qui veulent rétablir le marché le jeudi. Actuellement, foires : le jeudi le plus près du 28 janvier, le quatrième jeudi de carême, le jeudi de la semaine de la Quasimodo et devant la Pentecôte, le 1^{er} jeudi de juillet, les 16 août, 7 septembre, 28 octobre, 25 novembre et 8 décembre. — Marché aux bestiaux le 1^{er} jeudi de chaque mois, et tous les jeudis, marché de grains, denrées et mercerie.

Industries. — Avant la Révolution la principale industrie était celle du fil et des toiles, qui se vendaient aux marchés de Laval et d'Évron. Un inspecteur et quatre jurés étaient nommés par le bailli pour en faire la visite. En 1837, on fabriquaient encore, en assez grande quantité, des cotonnades et des mouchoirs imprimés. — Extraction de minerai de fer, pour les forges d'Aron, en 1840. — *Chapelleries* : Pierre Farino était chapelier à Évron en 1783. M. Édard fonde une usine en 1808, exploitée par sa famille jusqu'en 1884 ; elle occupait de trente à quarante ouvriers. Une autre beaucoup plus importante, créée par M. Tirard père, en 1857, et transférée en 1871 à Nogent-le-Rotrou, employait de 300 à 400 ouvriers et exportait ses produits en Amérique. — *Tuileries*, sur la route de Neau, fabriquant en 1840, 250.000 briques, 100.000 pavés et 50.000 tuiles, aujourd'hui détruite. Une tuilerie, sur la route de Sainte-Suzanne, exploitée par M. Leray, et une briqueterie à Guigault, exploitée par son fils, occupent une trentaine d'ouvriers. — *Fours à chaux* : un à bois, 4.800 hectolitres ; cinq à charbons, 28.000 hectolitres, et deux abandonnés, en 1840. Cette industrie dans la suite si florissante tend à disparaître. Il ne reste plus en activité que le four des Vignes, occupant une trentaine d'ouvriers, et celui de Rochemado.

SOMMAIRE : *Établissements religieux*. — *Établissements d'instruction et de charité*. — *Établissements civils*. — *Féodalité et histoire*.

Établissements religieux

Abbaye

Abbaye. — L'origine de l'abbaye et celle d'Évron sont rapportées dans un texte précieux du testament de saint Hadouin qui n'a jamais été compris dans son vrai sens, parce qu'au lieu de s'en rapporter à ce document vraiment historique, on a fait passer avant les notions légendaires d'un récit écrit longtemps après. Dans son testament de 642, le saint évêque, après avoir fait plusieurs dons à diverses églises, ajoute : « Semblablement je donne à la basilique de N.-D. et Sainte-Marie le bourg d'Évron, qu'Agobert, abbé de Diergé, a bâti en même temps. *Simili modo, dono basilicæ domnæ et sanctæ Mariæ Aureonno vico, quem Agobertus, abbas Dirgiaginsis, simul ædificavit.* » Dans l'idée préconçue que l'église et le bourg d'Évron existaient avant le VII^e s., tous les auteurs ont cru que l'abbé avait bâti non le bourg lui-même, mais une basilique au bourg d'Évron, ce qui est contraire au sens obvie. De plus, ne sachant quelle était l'abbaye dont Agobert portait le titre, ils l'ont cherchée à Doucé, à Mayenne, à Jublains. Or le religieux fondateur était simplement abbé, non d'Évron qui n'existait pas, mais de Diergé qui donnait alors son nom au territoire. Diergé existe encore comme village à 500 m. E. de l'église d'Évron ; il est mentionné sous le nom gallo-romain *Dirgiacum* dans la charte de restitution de l'abbaye par Robert en 989. Une rue d'Évron est dite de Diergé en 1590. L'évêque du Mans, sur le territoire duquel la basilique et le bourg avaient été bâtis, avait le droit de céder ou de concéder cet établissement à l'abbaye par son testament. Il dota en outre les religieux, aux prières desquels il se recommandait avec instance, du village de Jouanne, d'une habitation voisine, des villas de Vimarcé (?), Poillé, Bais, Brée (?) Assé, Moulay, Châtres, Commer, Appilly et Froidfont.

L'auteur des *Actes des évêques du Mans*, qui écrivait au milieu du IX^e s., atteste que le lieu et l'abbaye d'Aurion ou d'Évron existait encore. Il ajoute que l'évêque Mérole y avait été pris pour gouverner l'église du Mans et qu'il y était revenu mourir en 774. C'est lui aussi qui nous fait connaître le miracle du pèlerin apportant des lieux saints la relique du Saint-Lait et obligé par un prodige de la laisser à Évron, où saint Hadouin vint la recevoir et bâtit pour la recueillir l'abbaye de N.-D. Le narrateur a enrichi son histoire des évêques et ses vies de saints manceaux de bien des légendes apocryphes. Pour le fait miraculeux qu'il rattache à l'origine de l'abbaye Évronnaise on peut croire qu'il l'a recueilli d'une tradition antérieure. L'abbaye, que tout le monde connaissait, devait avoir son histoire ou sa légende et l'écrivain inventif du IX^e s. venait trop tard pour lui en créer une de toutes pièces, inconnue avant lui. Le monastère fut ruiné dans les troubles qui survinrent. En 980 on n'en reconnaît plus l'emplacement qu'à la disposition du terrain et aux vestiges des divers bâtiments claustraux, *ex situ ipsius loci et officinarum compositione*.

Robert, qu'on dit à tort vicomte de Blois et fils d'Eudes I^{er}, comte de Blois, alors qu'il le reconnaît pour son seigneur, obtint de lui en bénéfice, et non d'héritage familial, le pays où se trouvaient l'abbaye et la plus grande partie de ses antiques possessions. Il fit vœu de rétablir le monastère et de lui restituer ce qu'il reconnaîtrait lui avoir appartenu. Le comte Eudes, Letgarde, sa mère, Berthe, sa femme, y consentirent et l'y aidèrent. Le roi, l'évêque, le peuple même du lieu, autorisèrent ce projet. Le restaurateur s'adressa pour avoir des religieux à l'abbé de Saint-Père de Chartres, célèbre monastère que favorisaient grandement Eudes de Blois, Letgarde et Berthe. Guilbert, alors abbé, consentit, mais mourut avant la réalisation du projet. Quand les travaux de reconstruction de l'abbaye d'Évron furent suffisamment avancés, *ipso aliquantum explicato jam opere*. Gisbert, qui tenait alors la crosse de l'abbaye chartraine, hésitait à céder une colonie de ses moines. Il ne se décida qu'à condition que l'établissement du Bas-Maine, modestement nommé *monasteriolum, cænobiolum*, serait toujours soumis à Saint-Pierre. Le nouvel abbé d'Évron, désigné par le défenseur et alloué du petit monastère, et définitivement nommé par l'abbé de Chartres, devait se considérer non comme son égal mais comme son fils et son disciple. Il faut reconnaître qu'en fait cette sujétion ne fut jamais pratiquée.

Ces derniers arrangements et accords étaient terminés en 988. Les religieux une fois installés à Évron, Robert leur concéda l'église abbatiale, l'église paroissiale, celle de Saint-Martin-des-Champs, la ville et plus de cent domaines ou églises qu'il est impossible d'énumérer. Je dirai seulement que pour l'identification de tous les noms, on ne doit, de proche en proche, faire porter ses recherches qu'autour de chaque localité principale clairement désignée. Beaucoup de lieux sont disparus, mais il est possible d'en retrouver encore un assez grand nombre. Deux papes, Jean XV (985-989) et Benoît VIII (1012-1024) consacrèrent et confirmèrent par leur autorité apostolique la restauration de l'abbaye.

Au commencement du XII^e s., l'abbaye était tombée en décadence, sous la conduite d'un abbé incapable et négligent qui, ne fréquentant pour son compte ni les cloîtres, ni le réfectoire, ni le dortoir commun, muet au chapitre, laissait les religieux se mêler aux assemblées mondaines et rechercher la société des femmes. Les biens étaient indignement dilapidés, au point qu'on voyait les religieux mendier chaque jour à la porte des habitants. Une visite du monastère par l'abbé de Saint-Vincent, plusieurs

citations de l'abbé coupable devant le légat du pape n'amenant aucune correction, l'évêque. Hildebert appela de Marmoutier quelques religieux et à leur tête un homme, à la fois pieux et énergique, qui rétablit l'ordre et la discipline. Hildebert put bientôt constater cette heureuse transformation et confirma l'abbaye dans ses antiques possessions, en 1125.

Rien de remarquable, sauf ce qui se trouve signalé dans les biographies individuelles des abbés, ne nous a été conservé sur l'histoire de l'abbaye jusqu'à la fin du XV^e s. Jean de Favières qui avait déjà porté atteinte à la discipline en se faisant pourvoir de l'abbaye non par élection, mais par résignation, désigne à son tour, en 1482, pour son successeur François de Châteaubriand. François Bavalain, s'appuyant sur l'autorité royale, se mit en possession de l'abbaye qu'il garda deux ans. A sa mort, François de Châteaubriand se représenta. Les religieux s'assemblèrent de leur côté pour procéder à une élection et choisirent Henri de la Sauvagère, mais ils étaient en minorité, onze seulement. Trente avec le prieur reconquirent les droits du commendataire après des débats violents qui durèrent toute la journée. La cour de Rome et le parlement se prononcèrent dans le même sens. Désormais l'abbaye n'était plus qu'un bénéfice séculier, et le couvent, qui n'avait pour y maintenir la vie religieuse que l'autorité amoindrie d'un prieur claustral, ne pouvait éviter la décadence totale.

Au mois de juillet 1639, l'abbé Achille Le Petit de Gournay offrit aux supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur d'établir la réforme dans son abbaye, leur remettant dès lors l'office de cellérier et deux chapelles. Le 27 juillet, les anciens religieux qui, dès 1618, avaient manifesté ce désir, représentés par Thomas Dohin, prieur, Jacques de Caignon et Antoine Havard, exprimaient un vœu analogue et abandonnaient les offices d'armoyer et d'infirmier. Jean-Baptiste Mousy et Serge Bourgourd vinrent donc à Évron envoyés par leurs supérieurs, et demandèrent aux anciens religieux, les lieux réguliers n'étant pas encore préparés, de les recevoir parmi eux et de continuer le service divin en attendant l'établissement complet et la venue de leurs confrères. Ils prirent le même jour possession des offices à eux cédés et de la chanterie vacante depuis peu par décès du dernier titulaire. Le 14 mars tout était prêt. Le visiteur de Bretagne, Michel Piron, et Bède de Fiesque, abbé de Saint-Vincent du Mans, avec huit religieux de Saint-Maur, se présentèrent à genoux à la porte de l'église, où le bailli d'Évron, procureur de l'abbé, et les anciens religieux vinrent, croix levée, les recevoir à la vue de tout le peuple et avec réjouissance unanime. Le P. Mousy traduisit dans son discours la joie spirituelle que lui et ses frères recevaient de l'établissement, et les cérémonies s'accomplirent au son de toutes les cloches, les nouveaux venus prenant successivement possession de l'église, des archives, du trésor et de tous les lieux réguliers. Thomas Dohin et les anciens religieux continuèrent d'habiter dans une partie réservée du couvent. Ils étaient cinq encore quand, avec les onze religieux de Saint-Maur, ils souscrivirent le 5 août 1665 le formulaire d'Alexandre VII contre la doctrine de l'*Augustinus*. La congrégation, dans son assemblée de 1694, établit à Évron un séminaire de jeunes religieux sous la direction du prieur Charles Turpin. Dom Martène fut envoyé en pénitence à Évron en 1697, pour avoir publié sans l'autorisation de ses supérieurs la vie de Dom Claude Martin, abbé de Marmoutier, mort en 1696, et pour lequel il avait une vénération filiale.

Les religieux, qui étaient quarante-trois en 1485, vingt-huit en 1547, seize en 1618, seize en 1665, douze en 1712, eurent encore sept admissions au postulat en 1788-1789, et se trouvaient au nombre de douze, y compris trois Camaldules, le 14 mai 1790. Sept, le prieur compris, déclarèrent vouloir persévérer dans la vie religieuse, pendant que les cinq autres demandaient à quitter le cloître. Pierre-Laurent Roustel, l'un de ces derniers, devenu vicaire épiscopal de Prudhomme de la Broussinière, se maria en 1792, fut un des plus furieux terroristes du Mans, s'enfuit à Paris après le 9 thermidor et revint mourir misérablement dans le Maine, casseur de pierres.

Le 16 mai 1790, la commune exprimait le vœu que l'abbaye conservât sa destination. Mais l'année suivante, le 16 mars, les religieux fidèles étaient expulsés, le mobilier était vendu à l'encan, et la bibliothèque de 5.000 volumes, dont 800 in-folios, dilapidée. La maison fut louée en partie et affectée à la justice de paix. On y installa depuis divers services.

L'ancienne église abbatiale datait du commencement du XI^e s. ; il en reste des parties importantes : la tour, quatre travées de la nef et du bas côté méridional. La tour est carrée avec contreforts contreboutant les murs et construits en larges assises de granit soigneusement taillé. Primitivement, quatre larges baies romanes, divisées sans doute par un meneau, s'ouvraient au sommet ; chacune a été remplacée par deux petites fenêtres également romanes. Une ceinture de mâchicoulis en poutres de bois règne tout autour et, en retrait, à l'alignement des murs, la charpente s'élève au-dessus suffisamment élancée. Cette dernière partie vient d'être heureusement remise à neuf sous la direction de M. Darcy. Au XVIII^e s., pour installer dans cette tour monumentale l'escalier qui dessert la nouvelle abbaye, on ouvrit presque du haut au bas, sur deux côtés, de larges brèches et l'on y fit les grandes fenêtres actuelles. La nef, d'une simplicité qui rappelle, avec de moindres dimensions mais des matériaux plus riches, celle de Saint-Jean de Château-Gontier, ne fut pas voûtée ; on renforça cependant les murs de pilastres carrés pour soutenir en face des arcs-doubleaux la poussée des voûtes en berceau des bas côtés. Ces voûtes sont presque entièrement effondrées. Pour en supporter le poids on avait donné aux murs extérieurs, garnis aussi à chaque travée de contreforts en dedans et en dehors, une épaisseur plus grande qu'aux murs de la nef. Cette église avait probablement un transept, une abside et deux absidioles, et peut-être une crypte, puisque dans des travaux récents on a trouvé dans le sol un pilier avec base et chapiteau orné de dents de scie.

Le chœur, avec pourtour et chapelles rayonnantes, le transept et deux travées de la nef se soudant à la nef ancienne, ont été

construits dans la première moitié du XIV^e s. Cette œuvre est d'un art architectural consommé. Les difficultés à vaincre étaient extrêmes, car on tenait compte de l'ancienne église et l'on voulait en même temps relier le pourtour du chœur à la chapelle Saint-Crespin dont la dernière travée fut voûtée à mi-hauteur pour servir de salle capitulaire (sacristie actuelle). Il en résultait des irrégularités qu'on ne corrigea avec bonheur que par des combinaisons très compliquées et une variété de formes, spécialement dans les voûtées, qui n'est pas sans charme. Le chœur a pour points d'appui des colonnes d'un ovale très prononcé cantonnées de deux colonnettes dans le sens du grand diamètre, procédé qui augmente la force des appuis tout en donnant aux baies toute la largeur possible. L'ogive repose sur des pieds-droits montant au-dessus des chapiteaux à une hauteur de trois mètres, ce qui donne à cette arcature une élévation et une élégance particulière. Les colonnettes s'élèvent de là jusqu'à la naissance des arcs de la voûte, se joignant aux moulures des belles fenêtres qui reproduisent exactement les dimensions des arcatures inférieures. L'ornementation de ce sanctuaire comprend les moulures prodiguées aux intrados et dans les embrasures, les feuillages qui enveloppent les chapiteaux, rampent sur les archivoltes et forment autour du chœur une ceinture encore très belle, reste d'une corniche qu'un ciseau brutal a ravalée et qu'on retrouve un peu amoindrie au transept méridional. Enfin, sous des dais d'une grande richesse, au-dessus des chapiteaux, douze statues d'une beauté merveilleuse, comparables aux productions les plus vantées de la statuaire au XIV^e s. pour l'expression et la grâce naïves, sont la traduction visible du vocable de ce temple : *l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Présentation et la Purification, la Fuite en Égypte.*

Au point de vue de la construction, il faut remarquer dans la disposition des sept chapelles rayonnantes comment l'architecte, au lieu de les faire saillir en dehors en laissant entre elles des vides, a rempli tous ces espaces par des massifs de solide maçonnerie qui servent d'assises au système compliqué et nécessaire des contreforts et des arcs-boutants. La largeur et la hauteur des fenêtres qui ajourent ces chapelles déguisent extérieurement ce que ces masses auraient de trop lourd, et intérieurement les parois des chapelles appareillées de belles pierres de granit, enrichies d'arcatures, de fines sculptures, ne laissent rien soupçonner de l'épaisseur de ces murailles en forme de coins allongés.

L'intertransept a sa voûte soutenue par quatre piliers carrés, posés en losange, ayant 3 mètres en diagonale et entourés de seize colonnettes engagées qui répondent aux arcs multiples des voûtes. C'est à ces piliers énormes et complexes qu'on peut surtout admirer l'heureuse combinaison des bases. La projection horizontale de toutes ces lignes est des plus intéressantes. Aux deux extrémités du transept, les grandes fenêtres jettent d'en haut un jour éclatant et au-dessous un doublement du mur a permis de faire circuler une galerie aérienne et de meubler l'en-bas d'enfeus de même style et de même richesse. Je ne dis rien des anciens vitraux qui garnissent encore les fenêtres du chœur et qui, malgré le bizarre assemblage où ils sont présentement, offrent un intérêt artistique de premier ordre. La légende du pèlerin, une suite de personnages représentant les apôtres, des scènes diverses donneront, quand le tout sera restauré, une idée de l'art délicat du verrier du XIV^e au XVI^e s. Cette restauration est urgente et elle s'impose.

L'extérieur de l'édifice est digne des beautés et des richesses intérieures qui transpirent et s'y reflètent. Le granit est partout, de la base au sommet des pinacles et clochetons, et partout il s'assouplit, il se modèle aussi gracieusement que pourrait le faire une pierre plus tendre dans les nervures, les cintres, les balustrades, les arcatures, les fleurons. Les meneaux et les tympans ajourés des fenêtres, taillés dans la pierre blanche, ne sont pas plus finement ouvragés. Le haut pignon méridional, flanqué de la tourelle où serpente l'escalier et d'un contrefort ouvragé, encadre dans son triangle et dans ses riches compartiments un nouvel hommage à la Vierge, qu'on y voit, accompagnée de saint Benoît et de saint Hadouin, tous trois posés sur des consoles figurant des têtes de moines. On ne doit pas admirer les arcs-boutants et leurs supports pour eux-mêmes, mais leur nécessité une fois admise, on doit reconnaître que les décorations qu'ils comportent et le mouvement, le jeu d'ombres et de lignes qu'ils font naître, causent d'agréables surprises à l'œil et à l'esprit. La distribution des conduites, canaux et gargouilles qui déversent l'eau d'un toit sur l'autre pour la rejeter, autrefois dans les fossés, aujourd'hui sur la place, est curieuse à étudier.

Jusqu'à l'année 1782, le chœur des religieux formé de stalles avec dais, œuvre de François de Châteaubriand, se trouvait au bas de la nef, et les fidèles qui fréquentaient l'église abbatiale occupaient le transept. Dom Barbier mit dans le chœur une nouvelle chaire abbatiale — elle est aujourd'hui au bas de la nef — et deux rangs de stalles étagées ; il remplaça l'ancien autel en bois chargé de sculptures par l'autel actuel en marbre turquin enrichi aux pilastres et aux gradins de guirlandes et d'arabesques en bronze doré et ciselé d'un merveilleux travail. Les six chandeliers également en bronze, sont aussi artistiques. Le lutrin, fondu par Leclair, de Paris, est un des plus beaux objets de ce genre. Le bas-relief en marbre blanc, représentant l'Ensevelissement du Sauveur, est une œuvre du sculpteur Lecomte, 1780, qui avait exécuté ce travail pour la cathédrale de Rouen, ou pour celle de Séz, m'affirme M. le comte du Plessis d'Argentré. Une tache dans le marbre l'avait fait refuser. On doit admirer dans ce tableau la variété des poses, le modelé des personnages, surtout du Christ, l'arrangement savant des draperies et la diversité des nuances dans l'expression de la douleur, allant du religieux respect de Nicodème et de Joseph d'Arimathie à la résignation maternelle de Marie et au désespoir de la Madeleine.

Les religieux qui enrichissaient leur église de ces objets d'art, ne comprenaient plus la valeur des œuvres d'un autre âge. Ils badigeonnèrent impitoyablement les murs, les piliers, où l'on voit encore des traces de peintures, les sculptures, bûchèrent les chapiteaux qu'ils purent atteindre, et des pierres tombales de leurs anciens abbés et de leurs bienfaiteurs firent le dallage de leur chœur. Ils ne remplacèrent pas toutefois par des objets modernes les deux objets de la vénération publique, la Vierge

lamée d'argent émaillé du XIV^e s., d'une attitude vraiment royale, et le reliquaire en style de la Renaissance, charmant édicule dessiné, dit-on, par Symon Hayeneuve, où est renfermée la relique traditionnelle.

La chapelle Saint-Crespin, monument dont on ne connaît pas l'origine historique, date du milieu du XII^e s. Elle est orientée un peu au S.-E. et devait se souder au côté E. des bâtiments claustraux. La curieuse porte ogivale de la côtère N., à ornements bizarres où l'on croit voir des semelles de souliers, était pour le public. Extérieurement le rond-point du chœur est décoré de modillons. La nef comprenait quatre travées à voûtes d'arêtes séparées par des pilastres cantonnés de trois colonnettes. Les chapiteaux sont ornés de feuillages, sauf un seul où se voient des animaux fantastiques. Le chœur, voûté en quart de sphère, plus bas que la nef, a son arcade décorée de moulures et de modillons. Le Christ bénissant, entouré des symboles des quatre évangélistes, de saint Benoît, de saint Hadouin et deux anges qui l'encensent, occupe le fond de l'abside. Ces peintures sont remarquables ; celles dont il reste encore des traces aux voûtes présentent les plus jolis motifs de décoration du XII^e s. L'abbé Daniel le Chauve, qui avait ramené dans l'abbaye une ère de régularité et de prospérité, a peut-être eût le mérite de construire cette chapelle intéressante avec le concours des bourgeois ou des corporations d'Évron. Il est mort en 1143.

Les bâtiments claustraux, enfermant comme toujours une cour intérieure, étaient au côté nord de l'église. Une porte, récemment murée à l'angle N.-O. de la sacristie actuelle, faisait communiquer les cloîtres avec l'église abbatiale. Le bâtiment du couchant s'amorçait à la tour. A l'Est et en dehors du carré, était l'infirmerie avec la chapelle de Saint-Michel. L'abbé Belot fit construire en place, en 1611, le bâtiment de l'abbatiale. Il reste tout auprès une petite cour carrée, autrefois salle ou chapelle voûtée, car deux colonnettes sont encore en place, et qui conserve au côté nord une double fenestrelle et des arcatures profondes à moulures arrondies portant autrefois sur des pilastres plats, construction intéressante qui ne doit pas remonter au-delà du XVI^e s. Il est infiniment probable que les bâtiments claustraux détruits au milieu du XVIII^e s. étaient ceux de l'abbaye primitive.

Sur le côté méridional de l'église, qu'on entourait de fossés au XVII^e s. avec pont-levis à la porte même de l'église, les religieux avaient aussi une place réservée à laquelle on accédait par un porche carré, voûté, surmonté d'un pavillon. Cette construction entraînait dans l'ensemble des moyens de défense dont les religieux voulurent s'entourer à l'époque des guerres de religion. La vue du monastère, en 1693, dans le *Monasticum Gallicanum*, est en élévation et ne donne pas les renseignements qu'eût fournis un plan cavalier, ou par terre.

Le 26 mars 1726, M^{gr} de Froullay, évêque du Mans, posait la première pierre d'une nouvelle maison conventuelle, entreprise par le prieur, dom Patron, non plus au nord et à l'ombre de l'église, mais à l'ouest, et utilisant la tour pour y placer un escalier monumental. C'est l'édifice actuel de 60 m. de façade, remarquable par la richesse des matériaux, par la grandeur et la beauté du plan conçu et par la perfection de l'exécution. Le granit, de Montourtier probablement, le même qu'on avait utilisé cinq cents ans plus tôt pour la construction de l'église, a seul été employé en blocs habilement taillés. Au-dessus du soubassement, le rez-de-chaussée est éclairé par une longue suite de hautes baies en pleins cintres, séparées par d'étroits trumeaux. Le premier étage a des fenêtres cintrées et le second, mansardé, des lucarnes analogues, correspondant aux ouvertures du rez-de-chaussée. A chaque extrémité est un pavillon peu saillant dont les pilastres sont traités en bossage et que surmontent des frontons triangulaires ornés de feuillages, d'arabesques et de quadrillés. Dans l'un est l'écusson de l'abbaye, dans l'autre un écu avec la devise bénédictine *Pax*. Sur cette façade grandiose les embrasures, les pieds-droits saillants, les arcades et leurs clefs finement sculptées, les plates-bandes des allèges et des trumeaux, les cordons, les bandeaux, les corniches, dessinent des lignes et des reliefs d'un très grand style. Le plan primitif comportait deux ailes en prolongement du corps principal. Dom Cornuau, successeur de dom Patron en 1731, exécuta celle du Midi dans laquelle s'ouvre le vaste portail, mais en conservant les dimensions premières et les mêmes matériaux, il fit supprimer tous les ornements qui font la richesse du corps central. Intérieurement, le rez-de-chaussée se composait de grandes salles prenant toute la largeur du bâtiment ; les étages avaient leurs chambres en façade, ouvrant sur de longs corridors. La chambre du prieur est garnie de boiseries sculptées avec goût. Le nom de dom Busson, gravé sur la porte, est celui du prieur nommé en 1744 qui fit interrompre les travaux et empêcha la construction d'une seconde aile. On ne connaît pas le nom de l'architecte qui donna les plans de la nouvelle abbaye. Jacques-Laurent Bayeux, entrepreneur, était en prison pour dettes au Mans, en 1723.

Abbés. — *Agobert* avait bâti, avant 642, l'abbaye et le bourg d'Évron. Pour lui, il est qualifié abbé de Diergé, *abbas Dirigensis*, nom primitif du pays. — *Theodbert* vint avec d'autres religieux de Saint-Père de Chartres occuper l'abbaye reconstruite par Robert et fut mis par lui à leur tête. Il est qualifié *optimus vir*, 989 ; c'est lui encore qui reçut en 994 d'Hugues, comte du Maine, l'autorisation d'avoir un marché et une foire auprès de l'abbaye. — *Durand*, 1015. — *Guillaume*, 1066, ne figure que dans des chartes de Saint-Vincent, se retira et mourut dans cette abbaye avant 1076. — *Raoul*, 1100, † le 24 janvier. On place, après le précédent, un autre Raoul, mort le 10 août, et qui serait celui qu'Hildebert juge si sévèrement vers 1113. — *Daniel*, dit le Chauve, 1123, † le 11 juillet 1143, remit l'ordre et la discipline dans l'abbaye, lui donnant des règles salutaires. — *Geoffroy* était prieur avant de devenir abbé, 1144 ; il mourut le 3 décembre. — *Eudes* obtint d'Étienne, évêque de Rennes, la confirmation des biens d'Évron en Bretagne, 1164, † le 24 mai. — *Herbert*, † le 17 novembre. — *Geoffroy* de la Chapelle, chambrier du temps de l'abbé Eudes, 1178, † le 21 septembre 1202 ou 1203. — Pierre du *Chastel*, religieux de l'abbaye, 1204, reçoit de Jean de la Chapelle la métairie de Condoit, 1217, est délégué par Honorius III avec le doyen d'Évron

pour décider un différend entre l'abbé de la Couture et le curé de Joué ; † le 13 août 1222. — Gilles de *Chastellun*, 1223, témoin de l'hommage rendu à l'évêque Maurice par le seigneur de Varennes-l'Enfant, 1226 ; † 19 février 1240. — *Ernaud*, 1241, est chargé, avec l'official du Mans, de fulminer une bulle d'Innocent IV contre l'abus des rescrits en cour de Rome, 1253, † 1259 ; cité avec sa mère, Agnès, à l'obituaire au 22 novembre. — *Jean*, 1260, inhumé en 1288 dans la chapelle des saints Cosme et Damien avec cette épitaphe

Me modo terra tegit, teget et te ; te precor, hortus

Hic mihi sit requies, sic sit tibi mortis in hora.

Obiit Johannes abbas istius abbatiae. Anima ejus requiescat in pace. Amen. Anno Domini M. CC. LXXXVIII. Son tombeau, qui portait son effigie gravée, se trouvait sous la « 3^e arcade, dans la croisée de l'église ». Le dessin en est conservé dans la collection Gaignières. — Guillaume de *Porton* fonde son anniversaire sur le champ des Chaufauts, à Viviers, 1288, vivait en 1300. — Gervais *Langlois* paraît en 1313 et mourut en 1319. Son épitaphe macaronique, transcrite par D. Chevalier, a été bien des fois imprimée. Le tombeau, qui était « sous un confessionnal, à la 2^e arcade de la croisée, à gauche », est aussi en dessin dans la collection Gaignières. — Jean de la *Haie*, 1319, † le 28 janvier 1332. — Jacques *Martin*, 1332, 1355, figure à l'obituaire. — *Herbert* ou *Albert*, également abbé de Quimperlé, 1356, 1357. — *Guillaume* eut avec l'évêque du Mans un différend qui se reproduisit sous ses successeurs (1374, 1416, 1440) au sujet du droit de correction des religieux, 1371, 1372, mort le 25 octobre. — Alain du *Plessis-Châtillon*, prieur de Berne, 1374, † 19 juin 1399, et inhumé dans la chapelle de Sainte-Catherine. — Foulques des *Vaux*, fils de Jean des V. et de Marie de Mathefelon, prieur de Changé, 1399, 1400. — Simon de *Boiscornu* se fit représenter au concile de Pise, 1401, 1416. — Jean *Brandeau*, 1416, 1434. — Étienne de *Saint-Berthevin*, 1437, résigne en 1453. — Jean de *Favières*, 1453, s'était fait bénir par l'évêque de Diospolis. Martin Berruyer, évêque du Mans, réclama contre cette usurpation, et le nouvel abbé dut prêter serment entre ses mains, à Angers, le 8 septembre 1453. Il obtint, pour les abbés d'Évron, le droit de porter les ornements épiscopaux. Le tombeau de ce dernier abbé régulier, mort en 1482, est conservé dans la chapelle de N.-D. de Pitié, au côté de l'Évangile. — François *Bavalain* ou *Bavalon*, 1482, † 23 juin 1485. — François de *Châteaubriand*, 1485-1519. — Nicolas de *Châteaubriand*, 1519-1532. — René *Boursault de Mottejean*, 1533-1547. — Jacques *Vitry de Larrière* fait déclaration au roi des biens de l'abbaye par acte passé à Saint-Germain-des-Fossés, 1547 ; révoque les vicaires qu'Émard de Thévalle, son vicaire général, s'était substitués et les remplace par Claude de Glène, curé de Chené, 1551. Il meurt en 1555. — Jacques d'*Apchon de Saint-Germain*, 1555-1563. — Étienne *Heust*, 1564-1585. De son temps, Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, abbé de la Couture, prétendait aussi à l'abbaye d'Évron. Il répond le 3 mai 1574 à un clerc qui requérait un bénéfice : « Je n'ay encore reçu mes bulles ». — Guy *Adelée*, abbé fiduciaire, 1585-1596. — Jean de *Balsac*, 1597, † 1608. — Nicolas de *Balsac*, 1608, † 1609. — Claude *Belot*, 1610-1618. — Pierre *Mortier*, 1618-1633. — Achille *Le Petit de Gournay*, 1633-1657. — Michel *Amelot de Gournay*, 1657-1682. — Charles *Amelot*, 1682-1694. — Jean d'*Estrées*, 1694-1718. — Charles *Castel de Saint-Pierre de Crèvecour*, 1718-1743. — Claude-Ignace-Joseph de *Simiane de Gordes*, 1744-1768. — Joseph-Hyacinthe *Mauduit-Duplessis*, 1768-1771. — Jean-Baptiste du *Plessis-d'Argentré*, 1771-1782. — Eutrope-Alexis *Chardebœuf de Pradel*, 1782, se fait représenter à l'assemblée provinciale par D. Olivier.

Prieurs claustraux après la commende. Ils avaient le gouvernement effectif de l'abbaye et prenaient possession dans l'église abbatiale, puis à la métairie du Grand-Barbé, partie de leur temporel. — Gatien *Lefebvre* présidait le chapitre où la majorité des religieux reconnut François de Châteaubriand premier abbé commendataire, 1485. — Guillaume de *Vaiges*, vicaire de l'abbé, cité devant l'évêque du Mans pour avoir toléré de graves désordres parmi les religieux, 1511. — Macé *Bellaut*, 1543. — Jacques *Guérout*, vicaire de l'abbé, 1559. — François *Leroyer*, † 1561. — Émery *Courbier*, d'Évron, 30 novembre 1561. — Jacques *Guérout*, 20 août 1562. — Étienne *Chaillou*, 8 août 1563, se démet, 1571. — Mathurin *Lelièvre*, démissionnaire, 1571. — Émery *Courbier*, 17 février 1571, résigne, 1573. — Charles *Ladvocat*, bachelier en droit canon, ancien religieux de Saint-Nicolas d'Angers, 24 novembre 1573, révoqué des fonctions de vicaire de l'abbé, 1575, † 1576. — Gervais *Cochon*, 24 novembre 1576. — Émery *Barbier*, 11 juin 1577. — Jacques *Guérout*, 1578. — Ambroise *Cybel*, 12 décembre 1581, démissionne, 1583. — Jean *Aubry*, 1583, résigne, 1603. — Pierre *Tanchon*, bachelier en théologie, profès de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, 1603, † 1626. — Julien *Dohin*, maître ès arts, 2 mars 1626, résigne, 1631. — Thomas *Dohin*, août 1631-1640. — Jean-Baptiste *Mousy*, religieux de Saint-Maur, premier prieur de la réforme, 3 février 1640, † 1645. Les prieurs sont désormais nommés pour trois ans par le chapitre général de Saint-Maur. — Bruno *Vallée*, 1645, continué, 1647-1651. — Philippe *Cadeau*, 1651-1655. — Joseph *Ferrand*, 1655-1657. — Jean-Baptiste *Godefroy*, 1657, transféré la même année à la Couture du Mans. — Pierre d'*Estrebay*, 1657-1663. — Innocent *Bonnefoy* (V. son nom), 1663-1669. — Célestin *Chotard*, 1669, établit les Quarante-Heures dans l'église abbatiale, démissionnaire, 1674. — Thomas *Barbé*, 1674-1678. — François *Chévrier*, 1678-1682, fit paver l'entrée du monastère et la nef de l'église. — Philippe *Rousseau*, 1682, transféré la même année à Saint-Nicolas d'Angers. — Joseph *Ballourdeau*, 1682-1684. — Martin *Drouyn*, 1684-1690. — Charles *Turpin*, 1690-1693. — Bernard *Fernet*, prieur et directeur des jeunes profès, 1693-1699. — Germain *Cousin*, 1699-1705, fit réparer le chœur et la nef de l'église, les chapelles de Saint-Benoît, de l'Annonciation et de Saint-Jean-Baptiste. — Louis-Jacques de *Monneheu*, 1705-1708. — Pierre *Cosson*, 1708-1711, obtint le partage définitif du temporel entre l'abbé et les religieux. — Louis de *Monneheu*, 1711-1714. — Joseph *Castel*, 1714-1717, fit refondre la seconde cloche qui

pesait 2.700 livres. — Olivier de *Berue*, 1717-1720. — Claude *Patron* (V. son nom), 1720-1726. — Gilles du *Lierre*, 1726-1727. — Claude *Patron*, 1727-1729. — Martin *Cornuau*, 1729-1732. — René *Evers*, 1732-1733. — Augustin *Le Roy*, 1733-1739. — Jean-Baptiste-Prosper d'*Anthenaise*, 1739, † 1744. Son cachet armorié porte : *bandé d'argent et de gueules de 8 pièces*. — René *Busson* (V. son nom), 1744-1756. — Pierre *Dubois*, cellérier de l'abbaye, 1756-1766. — Hilaire *Rallery*, 1763, † le 26 juillet 1768. — François *Renaudin* (V. son nom), 1768-1777. — Alexandre *Barbier* (V. son nom), 1777-1783. — François *Renaudin*, 1783-1787. — Pierre-Jean *Lebreton*, professeur de théologie à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, envoyé prieur provisoire à Évron au mois de février 1788, n'y resta que peu de temps, et trop encore pour le bien de l'abbaye. — Alexandre *Barbier*, élu pour la troisième fois, 1788.

Gall. Christiana. — Lib. alb., mss. — *Cart. du Ronceray*, p. 249. — *Cart. de Fontaine-Daniel*. — *Mémorial de la Mayenne*, t. I, p. 106, 110 ; t. III, p. 77 ; t. IV, p. 382. — *Rev. du Maine*, t. XIII, p. 188. — *Comm. hist. de la M.*, t. I, p. 81. — *Reg. par. de Saint-Martin-de-Connée*, 1614. — *Arch. nat.*, X/1a. 4.829, f. 300 ; 4.831, f. 17 ; 4.851, f. 551 ; Q/101, Q/3.77 : JJ. 147, f. 154. — *Cab. Brière*. — *Lib. fundat.*, t. I, p. 104 ; t. II, p. 102, 154. — *Rev. d'Anjou*, t. XVIII, p. 13.

Doyenné

Le *doyenné* d'Évron, primitivement de l'archiprêtre de Passais, fut annexé, moins Saint-Denis-d'Orques, à l'archidiaconé de Laval, 1216-1231. Il comprenait 32 paroisses et était limité par les doyennés de : Sillé, à l'E. ; de Brûlon, au S. ; de Laval, au S.-O. ; de Mayenne, à l'O. ; et de Javron, au N. — *Doyens* : Guillaume, 1144-1187. — Adam, après 1152. — G., 1198. — Mathieu de Courcieriers, 1214. — M., vers 1218. — H., 1235. — Guillaume, 1253. — Michelet, 1369. Le doyen, ses curés et chapelains se réunirent à Évron, en 1493, pour délibérer sur les affaires du doyenné. — Jean de Montesson, cité devant l'official pour n'avoir pas rendu compte de son doyenné et pour en être sorti sans congé, 1516. — Delamare, 1517. — Le curé d'Évron, 1526. — René Rayer, curé de Viviers, seigneur des Iles et de la Fontaine ; il fonde son anniversaire en l'abbaye, 1540. — François Briceau, curé d'Évron, 1543, 1561. — René Chesnay, curé de Saint-Martin-de-Connée, 1561. — René Cureau, 1562. — Guillaume Boullenc, 1566. — Florent Boullenc, 1574. — Pierre Patry, curé de Châlons, 1580, 1581. — Michel Bignon, curé d'Évron, 1584, 1599. — Antoine Badier, curé de Châtres, puis d'Évron, 1600. — Pierre Guyot, curé d'Évron, 1614, † 1645. — Julien Lebreton, curé de la Bazouge-des-Alleux, 1640, 1650. — M.-J. Potier, curé de Sainte-Suzanne, atteste que tous ses curés ont signé la constitution *Unigenitus*, 13 novembre 1661. — Jean Boguais, bachelier en droit canon, curé de Martigné, 1667. — René Lemonnier, curé de Gesnes, 1672, 1677. — René Gougeon, ancien curé de Viviers, 1679. — Gilles Bordelay, curé de Sainte-Suzanne, 1681, 1688. — René Fouquet, curé d'Évron, 1691. — Louis Lefeuvre, curé de Sainte-Suzanne, 1719, 1726. — N. Boullevraye, curé de Commer, 1741. — Pierre Lemotheux, curé d'Évron, 1767, 1769. — François Asseline, curé d'Évron, 1769, 1777. — Jean-François Marquis-Ducastel, curé de Sainte-Suzanne, 6 avril 1778-1791.

Paroisse

Paroisse anciennement chef-lieu d'un doyenné de l'archidiaconé de Laval ; — de l'élection de Mayenne, du grenier à sel de Sainte-Suzanne ; — chef-lieu de district et de canton pour Évron, Châtres, Livet et Saint-Christophe en 1790 ; — chef-lieu de mission, comprenant 38 paroisses, en 1797 ; érigée en cure, par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtre de Saint-Vénérand de Laval ; deux vicariats fondés par ordonnance du 27 juillet 1818.

Cure à la présentation de l'abbé d'Évron, curé primitif. Les vicaires perpétuels qui desservirent la paroisse après que les Bénédictins eurent cessé le ministère pastoral, vers 1191, demeuraient d'abord à l'abbaye, où ils étaient traités comme des religieux, mais ils ne tardèrent pas à conquérir une certaine indépendance. Dès le XIII^e s., ils portent le titre de curés, ont une maison presbytérale, perçoivent une partie des dîmes, reçoivent des dons, et la fabrique est constituée avant le XV^e s. Les nombreux conflits qui s'élevèrent entre les curés et les religieux se terminèrent toujours par des transactions en faveur des premiers. Les principaux accommodements eurent lieu en 1543, 1619 et 1655. Le dernier fixa pour toujours les droits des deux parties.

L'*église* paroissiale, dédiée à saint Martin, existait avant 989, puisqu'elle fut donnée à l'abbaye par Robert. Reconstituée sans doute plus tard, elle longeait les halles et avait environ 100 pieds de long. En 1649, les habitants qui jusqu'alors n'avaient que deux cloches de 250 livres, les firent refondre bien plus pesantes et se préparèrent à élever un beffroi sur la chapelle de Saint-Pierre, supprimant en même temps la flèche qui était sur la nef. Les Bénédictins s'y opposèrent pour sauver leurs prérogatives de curés primitifs, et sous prétexte que le bruit d'une pareille sonnerie troublerait leurs offices. Il fut convenu que la chapelle de Saint-Pierre serait recouverte en pavillon et que la charpente préparée serait élevée au bas de la nef dans le coin, vers les halles, en exhausant pour cela l'aile du pignon, à moins que les paroissiens n'aimassent mieux faire un pinacle sur le pignon même ; les cloches en tous cas devaient avoir leur branle de l'est à l'ouest. Les religieux se réservaient le droit d'ajouter à l'église pour leur usage une chapelle symétrique à celle de Saint-Pierre et formant la croisée avec elle. Ils permettaient au curé de faire un pignon et

une sacristie de seize pieds sur douze. La flèche effilée de Saint-Martin paraît sur le plan de 1693.

Une porte de l'église donnait sur les halles. Une statue de la Vierge la surmontait, honorée par la piété des fidèles qui décidèrent en 1651 de faire réédifier au-dessus l'ancien ballet en l'agrandissant de deux ou trois pieds, de façon qu'il pût servir de chapelle pour les baptêmes et pour les relevailles. La chapelle fut construite, décente, avec un autel, trois statues « d'une figure modeste et moderne et les anciennes passables et non ridicules ». Il s'y fit des miracles, écrit-on en 1696. Mais les religieux se plaignirent alors de cette innovation qui détournait la dévotion publique de leur église et de la relique séculaire. L'évêque défendit de dire la messe dans cette chapelle.

Fondations : la chapelle de Sainte-Radegonde, à l'autel du même nom, reconstruit en 1489 par Julien Ramilier, fondateur ; — la chapelle de Diergé, de deux messes chantées par semaine, fondée vers 1490 à l'autel de N.-D. par Bertrand Jouenneau et Guillemine, sa femme ; — la chapelle de Guyvois fondée en 1634 par Étienne Hugeron, prêtre ; — la messe solennelle du Saint-Sacrement tous les jeudis, fondée en 1547 par Jean de Courtaudon ; — trois messes par semaine à l'autel de N.-D., fondées par Scholastique Bellier et Pierre Legallais, son mari, 1615, 1616 ; — la première messe du dimanche avec instruction pour les serviteurs, don de Julienne Fourmond en 1680.

Les orgues furent refaites en 1623. L'église, désaffectée en 1791 après translation des statues et du service religieux dans l'église abbatiale, fut détruite par décision de la municipalité du 1^{er} novembre 1792.

Curés : *Guillaume*, curé d'Évron, cède aux religieux, en échange d'autres biens, la part des dîmes des vins à laquelle il avait droit, 1228. — *Jean Chevalier*. « recteur », 1440. Michel Lefauchaux et Nicolas Ramilier, prêtres, sont fermiers de la cure, 1456, et le second est remplacé, 1457, par Guillaume Lepeintre. — Michel *Chevreau*, licencié en droit, fait des excuses aux religieux pour avoir chanté avant eux l'office de Sainte-Madeleine, 1468, 1490. — François *Bricel*, † 1518. — François *Briceau*, bachelier en décrets, curé et doyen, 1543, curé de Sainte-Gemmes-le-Robert, 1554, et ensuite prieur de Cheméré. Dans un mémoire il n'hésite pas à affirmer que la cure fut fondée deux ou trois cents ans avant l'abbaye, comme il le fera voir « quand mestier sera » ! — Julien *Pennard*, d'Aron, 20 novembre 1561, permuta, 1562. — Jean *Moraine*, de Champgeneteux, 21 février 1562, résigne et meurt, 1572. — Michel *Bignon*, sieur de Létardière (Saint-Georges-sur-Erve), 21 juillet 1572, maintenu contre Ambroise Raison, prieur de Cheméré, 1580, se démet, 1599. Par son testament du 5 mars 1611, il demande à être inhumé dans l'église paroissiale, vis-à-vis de l'autel Sainte-Radegonde, fonde la chapelle de la Létardière, et donne 10 lt à l'Hôtel-Dieu de Paris et aux Quinze-Vingts. — Guillaume *Pelu*, 16 octobre 1599, permuta, 1606. — Antoine *Badier*, curé de Châtres, 8 avril 1606, démissionnaire, avant 1614. — Pierre *Guyot*, docteur en théologie, 1614, † 1645. — René-Pierre *Picquet*, 1655, résigne, 1660. — Pierre *Bellanger*, 21 septembre 1660, permuta, 1661. — Jacques *Trochon*, de Château-Gontier, licencié en droit, curé d'Aron, 21 octobre 1661, permuta, 1665. — René *Fouquet*, aumônier du roi, curé de Saint-Denis d'Arcueil, diocèse de Paris, né à Évron, le 27 février 1615, de René F., apothicaire et de Françoise Leboucher, 10 février 1665, fait approuver par l'évêque du Mans, le 3 août 1694, un règlement obligeant les prêtres de la paroisse à assister « à tous les offices chantés » et leur défendant « de ne plus à l'avenir présenter requestes injurieuses audit curé », qui aura deux vicaires, originaires ou non d'Évron, et pourra habituer autant de prêtres qu'il voudra. Il mourut âgé de cent-trois ans, le 12 janvier 1718, et fut inhumé dans l'église. — François *Charbonnier*, maître ès arts d'Angers, vicaire de Saint-Martin de Mayenne, 22 janvier 1718, rend aveu de son temporel à l'abbé d'Évron, 1741, résigne, 1752. — Marcel-Antoine *Charbonnier*, maître ès arts d'Angers, neveu et vicaire du précédent, 30 juin 1752, † 1767. — Pierre *Lemotheux*, vicaire du Lion-d'Angers, 19 mars 1767, résigne étant pourvu de la cure de Chemiré-le-Gaudin, 1769. — François *Asseline*, docteur en théologie (V. ce nom), 7 août 1769, démissionnaire, 1777. — André *Pottier*, bachelier en droit de l'université de Caen, vicaire d'Évron, 6 novembre 1777, « honnête homme, aime le bien, un peu faible pour une aussi grande paroisse » (Note de l'évêché) ; permuta, 1783. — Pierre-François Gilles de la *Besnardière*, maître ès arts d'Angers, vicaire d'Évron, pourvu de la cure de Saint-Georges-le-Flécharde, 5 mai 1783, démissionnaire, 1784. — Gabriel-Constance *Baccoffe*, du diocèse de Besançon, 14 décembre 1784, démissionnaire et transféré à la cure de Saint-Christophe-de-Jambet (Sarthe), 1785. — Jacques-Madeleine *Le Go*, né à Roezé (Sarthe) le 10 février 1759, fit ses études à Paris, fut vicaire de Bonnétable, puis curé de Javron, et enfin curé d'Évron le 14 décembre 1785. Président de l'assemblée électorale le 9 février 1790, il célébra la messe de la Fédération, ceint de l'écharpe tricolore, le 14 juillet 1790, prêta un serment restrictif, puis nettement schismatique, lut et commenta la lettre pastorale de Villar, ayant eu soin de faire garder les portes pour que fidèles et clergé ne pussent pas sortir. Rentré à Évron après une fugue au Mans, au passage des Vendéens, il déclara le 21 juin 1791 renoncer à toutes les fonctions sacerdotales et prit les armes « contre les brigands toutes les fois qu'il en fut requis ». Après dix ans de vie laïque et irréligieuse, il eut le triste courage de se faire pourvoir de la cure d'Évron en 1803, mais dut se retirer devant la répulsion générale et devint curé de Bonnétable, où il est mort en 1806.

Parmi les prêtres d'un réel mérite qui exercèrent le ministère à Évron et dans les environs de 1791 à 1803, furent MM. Poupin, de Savignac, Beucher-Dubourgneuf, Morin, Dom Barbier (V. ces noms), Joseph-Étienne de la Goupillière, curé de Saint-Mars-du-Désert, et Antoine François Renard, curé de Saint-Christophe.

Pierre *Bigot*, ancien vicaire au Mans, sa ville natale, déporté, 1803, † 1826. Il institua les pauvres d'Évron ses héritiers et légua à la commune, à condition qu'ils resteraient au presbytère, deux cents volumes de théologie presque tous in-f°. — René *Provost*,

d'Évron, clerc tonsuré en 1791, ordonné en Angleterre où il avait été déporté, 1792, rentra dans sa ville natale en 1801 et y travailla avec zèle sous la direction de M. Beucher-Dubourgneuf. Il fut nommé, 1803, vicaire de M. Bigot et devint son successeur, 1826, † 1831. — François-Auguste *Gérault* (V. ce nom), 1831-1846. — Joseph *Chapellière*, 1846-1856, mort chanoine de Laval, 1873. — Michel *Guillier*, ancien professeur de philosophie et de théologie au Mans, aumônier des sœurs d'Évron, en 1833, remarquable surtout par son zèle pour l'instruction des enfants, 1856, † 1864. — Florent-Bonaventure *Gourdelier* (V. ce nom), 1864, † 1878. — Augustin *Vannier*, 1878.

Le *presbytère*, vendu nat^t en 1796, fut racheté par la municipalité (1825).

Le *petit cimetière*, dit de Saint-Martin, parce qu'il était situé devant la porte de cette église, ne servait que très rarement à la fin du XVI^e s. Suzanne Le Bourdais, femme d'André Barbier, y fonda, 1614, une procession sur la tombe de son mari, le jour Saint-Pierre. — Le *grand cimetière*, entre l'église abbatiale et l'église paroissiale, fut béni (1225) par Maurice, évêque du Mans, pour remplacer l'ancien qui avait été profané. De 1748 à 1750 un nouveau cimetière fut ouvert, dans un terrain cédé par l'abbé de Simiane entre le jardin de l'abbatiale et la rue de Sainte-Gemmes, et interdit, ainsi que le grand cimetière, le 1^{er} novembre 1781, par Mgr de Gonssans, parce que la déclaration du roi de 1776 défendait d'inhumer au centre des villes. Le choix d'un terrain divisa les habitants, et la paroisse fut pendant trois ans sans cimetière. Après bien des procès l'accord se fit, et le 10 mars 1785, M. Marquis-Ducastel, curé de Sainte-Suzanne et doyen d'Évron, béni le nouveau cimetière qui sert encore aujourd'hui, rue de Sainte-Gemmes, dans un champ appelé le champ de la *Chapelle*.

Bénédictines

Bénédictines. — Prieuré sous le vocable de Saint-Joseph, fondé par Urbain de Montécler et Marie de Froullay, sa femme, sur leur propriété de la Hellotière, approuvé par Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, et décrété, après sa mort, par René des Chapelles, vicaire capitulaire, le 10 mai 1638. L'abbé d'Évron, seigneur temporel, avait accordé l'indemnité le 9 août 1637, et les habitants avaient donné leur consentement le 6 septembre suivant. Le fondateur désignait comme première supérieure Urbaine de Montécler, sa sœur, prieure de l'abbaye du Pré, à laquelle devaient succéder, Marie de M., sa fille, professe aux Bénédictines de Laval, et dans la suite les membres de sa famille. Logées provisoirement dans la maison Ballon, au-devant des halles, les religieuses s'établirent bientôt dans les anciens bâtiments de la Hellotière, augmentés d'un pavillon. Une grande salle, au-dessus de laquelle étaient les cellules, servit de chapelle. Mgr de Gonssans l'interdit en 1780, elle n'était pourtant pas remplacée encore à la Révolution. Le monastère se reconstruisait à cette époque. Une partie des bâtiments existent encore. L'enclos comprenait 8 journaux de terre. Une petite closerie voisine était cultivée par les domestiques. Les religieuses ouvrirent un pensionnat « où furent élevées les jeunes filles d'Évron, de Sainte-Suzanne et des environs, » et une maison de retraite pour les personnes âgées. Elles étaient sept professes en 1653, quinze en 1694, dix-huit en 1724, treize et trois converses en 1733, dix-sept en 1750, dix, quatre converses et une domestique affiliée en 1789. Menacées d'être supprimées en 1733, parce que leurs charges dépassaient de beaucoup leurs revenus, et conservées seulement en prévision de la réunion projetée du temporel de la maison de Saint-Calais à leur monastère, les Bénédictines d'Évron coururent un nouveau danger en 1740. On leur notifia l'annexion de tous leurs biens à la Madeleine de Mayenne avec défense de recevoir des novices. Le 1^{er} février 1750, « le clergé, la noblesse et le tiers état de la ville d'Évron et des environs » envoyèrent une pétition au ministre des affaires ecclésiastiques, pour réclamer les religieuses dont ils faisaient le plus grand éloge. « Leur maison, dirent-ils, est une retraite pour la vertu, un asile pour l'innocence, un lieu d'édification pour le public. » On fit droit à leurs justes réclamations et les Bénédictines purent vivre en paix jusqu'à la Révolution. Leurs biens, d'un revenu de 8.014 lt, furent séquestrés le 15 mars 1791, et leur chapelle murée le 20 avril suivant pour empêcher les catholiques d'y assister à la messe. Expulsées de leur monastère, le 24 octobre 1792, les religieuses se retirèrent en ville dans une maison commune, d'où elle furent chassées par un arrêté de la municipalité du 6 avril 1793. Leur couvent, transformé en prison pendant la Révolution, puis en caserne, a été racheté en 1860 pour l'établissement des Frères.

Les prieures étaient nommées par l'évêque et portaient la croix pectorale comme les abbesses.

Prieures : Urbaine de *Montécler*, 1638, 1655. — Marie de *Montécler*. — Anne de *Montécler*, démissionnaire le 15 décembre 1693. — Christophette-Michelle *Régner de Boisseleau*, professe de la Virginité de Vendôme, nommée par bulle d'Innocent XII, 24 juillet 1694, † 1724. — Charlotte-Agnès de *Meaulne*, bénédictine d'Ernée, 21 septembre 1724, se démet, 1735. — Catherine-Élisabeth-Madeleine *Brodeau de Candé*, de la maison d'Ernée, 21 avril 1735, inhumée dans la chapelle de la Sainte-Vierge le 13 décembre 1758. Son cachet armorié était parti à *dextre une croix recroisettée surmontée d'un chef, à sénestre deux levriers affrontés*. — Charlotte de *Vaugirault*, sœur de l'évêque d'Angers, 26 décembre 1758, † 1789. Son portrait est au presbytère d'Évron. — Renée-Marguerite-Françoise de *Biards*, fille du seigneur de Saint-Jean-sur-Erve, entrée aux Bénédictines, le 22 octobre 1737, à l'âge de seize ans, nommée par Monseigneur de Gonssans, alors à Versailles aux États généraux, le 6 juillet 1789.

Parmi les chapelains : Charles de Quelquejeu, sieur du Coudray, 1687. — Julien Ledoux, qui dirigea la communauté pendant trente ans « avec zèle et édification, » décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le 14 février 1772, et inhumé dans l'église des Bénédictines. — Jean-Baptiste Fournerie, 1783, déporté en Angleterre.

Sœurs de la charité. — Évron possède dans son ancienne abbaye la maison-mère du plus important établissement religieux des deux diocèses du Mans et de Laval. Les sœurs de la Chapelle-au-Riboul (V. ce mot), qui avaient été dispersées en 1792, furent invitées en 1802 par les préfets de la Mayenne et de la Sarthe. MM. Harmand et Auvray, à se réunir de nouveau sous la direction de sœur Mailay, leur ancienne supérieure, et à prendre la direction de plusieurs établissements. Un arrêté préfectoral du 13 octobre 1803 les autorisait à se fixer dans l'abbaye d'Évron, leur donnait la jouissance de tout l'enclos et une somme de 4.000 fr. pour frais d'installation. Un premier décret impérial du 7 mai 1808 confirmait ce don à titre gratuit, et un second du 15 novembre 1810 approuvait les statuts de la communauté.

Cent-quarante des anciennes religieuses entrèrent le 21 décembre 1803 dans la maison entièrement délabrée. Le 8 mars, elles avaient dix-neuf postulantes. En 1821, les sœurs, au nombre de cinq cents, desservaient cent vingt et un établissements : elles étaient sept cent quatre-vingt-deux avec deux cent vingt-trois maisons en 1840 : elles comptent aujourd'hui dix-huit cents membres et trois cent vingt-quatre établissements dont cent quarante-cinq hors du département. La communauté a son aumônier particulier depuis 1833. La chapelle, qui possède les sculptures si curieusement ouvragées de Blottière, a été consacrée le 29 mai 1838, sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Les religieuses ont depuis qu'elles les occupent triplé les bâtiments de l'ancienne abbaye et sauvé de la ruine ce monument admirable. A la sœur Mailay, succédèrent comme supérieures : Marie-Renée Chanteau, 1805 ; Marie-Madeleine Dubray, 1817 ; Marie-Anne Landelle, 1826 ; Madeleine Pôté, 1832 ; Anne-Françoise Poussier, 1838 ; Rose Lecottier, 1856 ; Jeanne Pieau, 1864 ; Marie Houdayer, 1871 ; Aimée-Pauline de la Morinière, 1876 ; Anaïs Coupris, 25 juillet 1877.

Établissements d'instruction et de charité

Établissements d'instruction et de charité

Le collège d'Évron, auquel étaient annexées les petites écoles, fut fondé et doté par les abbés, à une époque inconnue, mais antérieure à la fin du XVI^e s. Il n'est pas supposable que l'abbaye-mère ait laissé son chef-lieu dépourvu d'écoles quand de simples prieurés bénédictins, comme Vaiges et Saint-Loup-du-Doigt, en étaient dotés dès le commencement du XV^e s. L'abbé payait d'ancienneté une rente de 40 lt au collège. Suzanne Lebourdais, en 1614, en ajouta une de 140 lt à charge d'une messe basse le jour de son obit. De son côté, la fabrique avait concédé au principal présenté par les habitants et nommé par l'abbé, 120 lt de rente sur le lieu de la Présaie, dépendant autrefois de la léproserie, et lui accordait le titre avec les émoluments de vicaire ou de sacriste sans lui en imposer les charges. De nouvelles classes furent construites en 1786, sur le bord de la rue de la Perrière, par l'abbé de Pradel qui chargea le prieur dom Barbier de diriger les travaux. La municipalité déclare, le 23 août 1787, que « le collège est de plein exercice avec de nombreux pensionnaires. » Il y avait alors un principal avec trois professeurs, et cent élèves. Le revenu était, en dehors des pensions, de 134 lt, plus une gratification de 200 lt accordée par l'évêque et une autre de 150 lt par l'abbé. Les habitants demandent encore en 1789 que, la messe abbatiale étant unie à la messe conventuelle, les religieux bénédictins soient tenus d'établir un nouveau collège et d'instruire gratuitement les enfants de la ville et des environs, jusqu'à la philosophie inclusivement.

Principaux : Jean-Baptiste *Fouret*, sacriste de l'église principale, demeurant « en la maison collégiale, » 1676. — Julien *Daugeard*, 1718, curé de Châtres, 1725. — Louis *Foucher*, « prestre de ce lieu, maistre ès arts d'Angers et gradué, très habile tant en la langue latine que françoise, poisy, arithmétique ..., » présenté par les habitants, 1725. — Guy *Coutelle*, 1730, curé de Voutré, 1737. — Jean *Desbleds*, 1744, 1753. — Charles-François *Cochon*, 1769. — Michel *Roussin*, né à Laval, 1771, 1785, « de peu d'esprit et de talents, ivrogne » (Note de l'évêché en 1780). Envoyé curé à Guécélard (Sarthe), il prêta tous les serments, se rétracta publiquement et fut déporté en l'île de Ré, † à Laval en 1808. — Jean-Baptiste-Joseph *Poupin* (V. ce nom), 1785. Le 31 octobre 1791, la municipalité, alléguant « son influence fâcheuse et les mauvais principes insinués à ses élèves nourris du venin de l'aristocratie presbytérale, » demanda son expulsion du collège, mais comme elle n'avait personne pour le remplacer, elle le toléra jusqu'au mois de septembre 1792. Évron eut dans la suite pour instituteur un prêtre apostat, Philippe-Auguste Adant, ancien curé des Chères et de Saint-Gault, qui demandait à ouvrir une école primaire, le 6 ventôse an II, et le citoyen Busson, nommé par François en 1796. « La commune n'a aucune ressource pour l'instruction des enfants » (Rapport du 29 messidor an VI). Le 1^{er} floréal an IX (21 avril 1801), M. Poupin, ancien principal, ouvrit le collège et l'année suivante, le maire constata « avec bonheur » qu'il avait avec lui deux régents et soixante élèves auxquels il pouvait enseigner la rhétorique et la philosophie. — Cette prospérité momentanée cessa à la mort de M. Poupin, 28 mai 1814, et, malgré la reconstruction de 1837, l'ancien collège d'Évron n'est plus qu'une école primaire supérieure.

Pensionnat de Saint-Joseph, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes, fondé en 1860, par M. Guillier, curé d'Évron, dans l'ancien couvent des Bénédictines. Il fut fermé le 17 septembre 1870 par Delattre, et rouvert le 6 avril 1871 par le conseil départemental. Cet établissement a reçu depuis de notables agrandissements, entre autres une chapelle construite en 1883, et compte aujourd'hui une cinquantaine de pensionnaires.

Écoles des filles. — Les sœurs de la Miséricorde instituées en 1614 par Hélène Le Boucher (V. ce nom), avaient mission de soigner les pauvres et les malades et d'instruire gratuitement les jeunes filles. L'article 14^e de leur règlement porte : « Deux de leur

compagnie, des plus propres pour édifier, seront élues ... pour instruire ès maisons particulières les petites filles de la ville, ès choses qui concernent leur créance, la modestie, piété et obéissance et respect envers leurs parents ». Elles furent remplacées par deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul, installées le 20 mai 1720, par M^{me} Tulard, dans une maison dite de la *Charité*, située au bas de la rue des Prés et donnée à cet effet par René Touchard, prêtre. Elles devaient « montrer gratuitement à prier et servir Dieu, à lire et à écrire aux filles des pauvres et autres qui n'ont moyens d'envoyer leurs enfants aux écoles gagées. »

Le 16 juillet 1792, les deux sœurs institutrices, Marie-Françoise Moulin et Anne Ripault, sommées de prêter serment, répondirent « qu'elles ne le prêteroient jamais et qu'on pouvoit disposer de leur sort ». La municipalité leur donna quarante-huit heures pour réfléchir, et sur leur refus obstiné, les envoya le 23 « vivre dans un autre climat ». Le 23 septembre suivant, Marie Hureau prêta serment en qualité d'institutrice, et fut confirmée en 1796 par François, dans ses fonctions qu'elle exerçait encore en 1801. Les sœurs de la Chapelle-au-Riboul, installées dans l'abbaye bénédictine, ouvrirent un *pensionnat* et un *externat* payant en 1803, un *externat* gratuit et un *asile* en 1860, un *ouvroir* en 1867. Ces trois derniers établissements laïcisés en 1893, furent transférés, la même année, dans la rue Carnot, où presque tous les enfants suivirent leurs anciennes maîtresses.

École communale et asile laïques, depuis 1893.

Maladrerie. — Le jeudi-saint 1218, Jean de la Chapelle, seigneur de la Peillerie, s'engageait à faire bâtir pour les lépreux une maison et une chapelle, près de la ville sur le chemin de Neau. Il attribuait à cet établissement 9 hommées de pré et 48 arpents de terre. Ce temporel fut depuis attribué au collège. Les Bénédictins eurent les oblations faites à la chapelle qu'on voit figurer avec sa flèche aiguë sur le plan de 1693. La messe s'y disait encore en 1790. Elle fut démolie par décision municipale du 17 janvier 1793. Une petite croix de pierre en indique l'emplacement.

La commende diminua notablement les aumônes de l'abbaye ; les religieux s'en plaignent eux-mêmes en 1610. Toutefois treize pauvres venaient encore tous les jours « après le son de la cloche » chercher la charité au couvent. Il y avait aussi des distributions à certaines fêtes. La municipalité fait remarquer le 7 février 1791 combien la suppression de l'abbaye cause de préjudice aux indigents et d'embarras pour elle.

La confrérie de la *Charité d'Évron*, dite aussi des *Sœurs de la Miséricorde*, instituée en 1614 par Hélène Le Boucher, approuvée la même année par l'évêque du Mans, confirmée et enrichie d'indulgences, en 1647, par Innocent X, avait pour but principal le soin des pauvres malades. Trois des associées désignées par la directrice devaient visiter « les pauvres afin de connaître leurs besoins et se porter avec charité à les assister. » D'après un nouvel article ajouté au règlement en 1683, « un procureur laïque devra être nommé et chaque sœur associée prendra un jour par mois pour servir les pauvres et leur porter à domicile, le linge, le boire et le manger ». Tous les membres de la confrérie, dames, jeunes filles, servantes, se réunissaient dans une maison, achetée le 4 décembre 1653, pour vaquer à des exercices communs de piété. La direction de l'œuvre, d'abord confiée aux Bénédictins qui avaient pris une large part à son établissement, passa dans la suite à un conseil d'administration composé de six membres et présidé par le curé en l'absence de l'abbé. Aux ressources ordinaires qui consistaient dans les aumônes recueillies à l'église et dans une quête faite dans toute la paroisse après la moisson, vinrent s'ajouter des dons particuliers. Le plus important fut celui de l'abbé Jean-Baptiste d'Estrées, qui légua, 1718, à la Charité, une somme de 20.000 *l*t placée en rentes constituées. Les sœurs de la Chapelle-au-Riboul remplacèrent en 1720 les sœurs de la Miséricorde, et continuèrent à servir avec dévouement les malades jusqu'en 1792.

Hôpital fondé le 29 septembre 1858, grâce surtout au dévouement de M. Gérard, et desservi par trois sœurs d'Évron à qui l'administration donne une indemnité de 300 fr. Il a aujourd'hui 9.000 à 10.000 fr. de rente et compte une trentaine de lits.

Bureau de charité, jouissant en 1894 d'un revenu de 3.615 fr.

Institutions civiles

Institutions civiles.

La *juridiction* contentieuse ressortissant à la sénéchaussée du Maine et au parlement de Paris, était exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier, à la nomination de l'abbé, et un nombre indéterminé d'avocats, et s'étendait sur 10 paroisses. L'auditoire, détruit en 1793, était au-dessus des halles, sous le faite de la couverture.

Baillis : Robert, *bajulus de Ebrone*, 1177, 1185. — Geoffroy, 1190. — Guy Rahier, mari de Renée Pélisson, 1527, fonda, 1540, deux anniversaires dans l'église abbatiale. — Jean de la *Vigne*, époux de Françoise Heuland, 1573. — Jean *Guesdon*, licencié ès lois, 1575, 1577. — Urbain *Heulin*, sieur de la Minnée, avocat en parlement, 1640, 1668. — René *Aubry*, sieur de Malnoë, 1694, 1720. — François *Aveneau*, 1716. — François *Georget*, 1724. — Joseph-Antoine *Livet de la Chéronnière*, avocat en parlement, 1752, 1767. — René-Jean-Baptiste *Serveau*, juge général, civil et ordinaire, 1789.

Sergenterie, royale, fieffée et héréditaire, de laquelle rend aveu au roi, en 1629, Louise Lefèvre, veuve de Mathurin Lebret. Le

sergent avait pour fonction de faire exécuter ceux qui n'acquittaient pas leurs devoirs dans la seigneurie, de visiter les marchandises aux foires et marchés, de vérifier les poids et mesures et de faire réparer les chemins. Il était exempt de tailles et avait un tiers des marchandises confisquées. — *Brigade de maréchaussée*, soumise au lieutenant du Mans. — *Bureau de contrôle* au département des aides.

Municipalité. — Au procureur syndic qui administrait les affaires de la commune fut adjoint, le 16 septembre 1787, un conseil municipal élu par les habitants et composé de 9 membres, parmi lesquels : René-Jean-Baptiste Serveau, bailli, Olivier Serclot des Guyonnières, bourgeois, Pierre Despagnol, ancien contrôleur des guerres, et Jacques-Jean-Simon-Pierre Bouvet, licencié ès lois, notaire, nommé procureur syndic. Cette administration fit place à la municipalité, nommée le 9 février 1790 dans l'église abbatiale, sous la présidence du curé. Celle-ci se composait d'un maire, d'un procureur syndic, de 8 membres et de 18 notables qui, tous réunis, formaient le conseil général de la commune.

Maires

Maires : Michel-Denis *Livet de Monfeu*, François Serveau-Touchevalier, licencié, avocat à Évron, procureur syndic, 1790. — *Livet*, maire et président du comité révolutionnaire, 24 nivôse an II (13 janvier 1794). — *Despagnol*, juin 1794. — *Vélay*, président de l'administration cantonale ; Joseph Mézière, agent municipal ; Thomas, adjoint, 1796. Ces deux derniers sont dénoncés par le département, le 6 fructidor an VI (23 août 1798), au ministre de l'intérieur, pour leur incivisme notoire, et Livet-Monfeu fut nommé agent municipal. — René-Charles *Bourmault* (V. ce nom), 9 juillet 1800-1807. — Jacques *Bouvet*, 1807-1815. — *Serclot des Guyonnières*, 1815-1830. — *Olivier*, 1830-1839. — Louis *Beauvais*, 1839. — Julien *Launay*, 1850, 1861. — *Dupuy*, docteur-médecin, 1861-1864. — *Delaunay*, 1864-1865. — *Janin*, 1865-1867. — Ernest de *Lacroix-Herpin*, 1867-1870. — *Janin*, 1870-1876. — *Cavellet de Beaumont*, 1876-1882. — *Courcelle*, 1882-1897. — Augustin de *Lacroix-Herpin*, 1897.

Organisation républicaine. — Le district d'Évron comprenait 9 cantons et 37 communes. Un décret du 26 février 1790 attribua à Évron le Directoire administratif, et à Sainte-Suzanne le tribunal du district.

Les membres du directoire exécutif, élus le 13 juillet 1790, furent : Gabriel Géré de la Motte, de Thorigné, président ; François Serveau, d'Évron, Olivier Provost-Dubouriou, de Sainte-Suzanne, Michel Cornuau, d'Assé-le-Bérenger, Pierre Périer, de Saint-Aubin-du-Désert, membres ; Jacques Bouvet, procureur syndic ; et Jacques-François Fauvet, praticien à Évron, secrétaire. Au mois d'août 1791, le Directoire et la justice de paix furent installés dans l'entre-sol de l'abbaye.

Le *comité révolutionnaire*, établi par Thirion, Esnue-Lavallée et François, était composé de 12 membres, élus le 29 septembre 1793, et eut pour premier président le citoyen Géhard, pour vice-président Leray, et pour secrétaire Livet le jeune. Chaque membre recevait une indemnité de 3 *l* par jour. Son unique fonction était, comme partout, de faire décréter des arrestations, de recevoir et de provoquer des dénonciations. Dès la première séance, 12 octobre 1793, il dresse la liste des suspects qui doivent être arrêtés et parmi lesquels les citoyens Bourmault et Dry, officier de santé. Ses délibérations forment un registre de 198 feuillets. Le 29 nivôse an III, un membre expose que les détenus, dans la maison d'arrêt, meurent de froid et qu'on ne peut se procurer de charbon, seul chauffage possible, puisqu'il n'y a pas de cheminée. Le comité révolutionnaire fut supprimé le 7 fructidor an III (24 août 1795).

La *société populaire*, instituée à la même époque, comptait 124 hommes et 25 femmes, mais celles-ci ne pouvaient prendre la parole qu'un jour par mois. Le citoyen Frénière en était président, le 23 mars 1794, et Bouvet ; agent national, le 26 juillet suivant. Par un reste d'habitude chrétienne, après les discours les plus extravagants, on lisait en séance l'évangile qui « était remise au secrétariat afin que le secrétaire en lise une toutes les décades ». Cet usage cessa après le passage du représentant François. Le 26 prairial an II (14 juin 1794), il prononça un discours devant la société populaire pour demander son concours à l'épuration des autorités constituées et parla de nouveau le lendemain contre la célébration du dimanche.

Halles. — Les premières dont il soit fait mention furent bâties sur l'emplacement du cimetière interdit en 1225. On les remplaça, au XV^e s., par celles qu'on vient de détruire (1898) et qui offraient un des types les plus remarquables de ce genre de construction. Isolée, sans appuis, montée sur des tasseaux en maçonnerie, cette immense charpente, grâce à la force des poutres et poteaux, et surtout à un savant système d'assemblages, s'est maintenue sans fléchir et sans perdre son équilibre pendant cinq siècles. Elles avaient 78 m. de longueur et 12 en largeur, deux nefs et dix-sept travées. La municipalité les avait acquises en 1791 pour 6.500 *l*, mais cette adjudication fut annulée. Une acquisition définitive eut lieu en 1811. Le sol était fort élevé au-dessus de la place ; on le nivela en 1843. — Les nouvelles halles en maçonnerie, avec mairie et divers services au premier étage, datent de 1855.

Les prisons, depuis le XVI^e s., étaient sur le grand pavillon, à l'extrémité ouest des anciennes halles.

La ville est éclairée au gaz depuis 1866 ; elle avait fait marché, en 1899, avec la Compagnie d'électricité de l'Ouest, mais cette société, après des frais considérables d'installation à Sainte-Suzanne et d'acquisition d'immeubles en divers lieux, a échoué avant tout essai.

Féodalité et histoire.

Évron n'eut jamais d'autres seigneurs que les abbés sous la suzeraineté du comte du Maine (V. la charte du comte Hugues, 994). François I^{er} leur reconnaît en 1519 « droit de baronnie, haute justice et juridiction », en vertu de leur première fondation.

L'abbaye prenait pour armes celles de Blois : *de gueules à 3 pals de vair avec un chef chargé d'une Vierge à l'Enfant Jésus*. Le sceau abbatial, en 1239, est ogival, de 72 m/m. Dans le champ est la Vierge assise de face, tenant entre ses genoux l'Enfant Jésus bénissant, un fleuron à la main droite, accostée d'un croissant et d'un soleil. Au contre-sceau, un bras tenant une crosse et la légende : † *Secretum abb[at]is Ebr[onensis]*. La grange d'imeresse du XIII^e s., vaste parallélogramme à double pignon, incendiée le 12 mai 1881, a été presque entièrement détruite ; elle était au N. du jardin de l'abbatiale.

Les noms de forme ancienne ne sont pas rares à Évron et attestent que cette contrée fertile fut de bonne heure habitée et cultivée. On peut citer : Diergé, Poillé, Buffeu, Pommaugé, Houellé, Villée, Baillé, Condreuil, Barbé, Villeneuve, Verdelles ; Montoire, Coulonges, Guingault, Maubuart, Champeaux, Dinard, Bottereau, Courpierre. La moitié de ces noms figure dans la charte de restauration de l'abbaye, 989. — On signale, pendant la guerre de Cent ans, la ruine de maisons « par les ennemis du royaume », avant 1367 ; « l'abbaye à présent de nouvel fortifiée, 1369 ; » le soin que prennent les religieux d'obliger leurs sujets à faire la garde de leur place, 1369 ; les lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye en 1382 par Charles VI ; les droits d'appâtis que les habitants sont obligés de payer aux Anglais de Mayenne ou de Sainte-Suzanne, 1433. — La « peste avoit cours à Évron » en 1517-1518. — Pendant les guerres de religion, il y eut une alerte en 1562 et les religieux enlevèrent les lames d'or qui recouvraient le grand Christ du chœur. Une troupe de gendarmes occupait la ville en 1571. Nicolas d'Angennes y convoque, le 1^{er} et le 2 mars 1577, le clergé, la noblesse et le tiers-état représenté par les procureurs de fabrique de chaque paroisse « pour entendre à ce qu'ils auront à faire pour choses importantes au service du roy et au repos de ses sujets ». Au mois de mai suivant, les bandes de Bussy forçaient l'entrée de l'abbaye, saccageaient l'église, pénétraient dans le trésor dont ils avaient rompu la porte, s'emparaient d'un lingot d'or provenant sans doute des lames dont le Christ était couvert, prenaient les titres, répandant les uns sur le pavé et les souillant d'ordure, emportant les autres dans la maison abbatiale, où ils en brûlaient une partie et dispersaient les autres par les chemins. Les troubles continuèrent en 1590 ; on ose à peine tenir les assises. La famille de l'abbé de Balsac avait mis dans l'abbaye un capitaine ou gouverneur nommé Jean du Boulet, époux de Marie de la Motte. Les ligueurs eux-mêmes, disent les historiens à la suite de Bourjolly, copiant Pierre de l'Étoile, viennent à Évron en 1592 piller et rançonner. Saint-Luc, nommé lieutenant du roi en Bretagne, lève aussi des contributions sur le pays (1592-1594). Les bandes anglaises arrivent de Villaines le 24 février 1593. — La contagion sévissait à Évron en 1589. — L'abbé Le Petit de Gournay, dont la famille tenait au parlement, avait pris parti pour la Fronde et décidé les habitants à prendre les armes et à fortifier la ville. Le sieur de l'Épine, archer des gardes du corps, envoyé à Évron comme gouverneur au nom du roi, avait dû se retirer. Il revint porteur de lettres royales datées du 30 mai 1650. « N'ayant jamais douté de vostre fidélité, disait le roi aux habitants, nous voulons croire que vous y persisterez toujours ». — La Bretagne était menacée en 1693 d'une descente des Anglais : un bataillon de Suisses tint garnison à Évron. — Disette en 1739.

Les premières élections municipales appelèrent à la mairie des hommes d'ordre et religieux qui demandèrent la conservation des communautés locales. La question du serment sema la division dans les esprits. La majeure partie de la population suivit les prêtres non assermentés. Les mesures de violence et les tracasseries administratives amenèrent des protestations et des résistances. Le 30 octobre 1791 on en vint à braquer un canon, enlevé du château de Montécler, contre l'église où les fidèles étaient réunis pour entendre la messe de M. Poupin et de M. de Savignac. Le procureur syndic déclara qu'il était impossible de compter « sur le patriotisme des habitants de la ville », et fit appeler un détachement de la garde nationale de Sainte-Suzanne, mesure qui fut blâmée par le ministre de la justice.

Enfin, le 2 avril 1792 (jeudi-saint), eut lieu la démonstration en masse et en armes des paroissiens de Chammes, Vaiges, Châtres, Saint-Jean-sur-Erve, qui vinrent, au nombre de 600, présenter au district une protestation pour le maintien de leurs prêtres, la liberté de conscience, l'abolition des clubs, la proscription du bonnet rouge, emblème de révolte et de brigandage, et la reddition des comptes du district devant les délégués des communes. Métayer, dit *Rochambeau* (V. ce nom), dirigeait cette troupe et alla présenter la pétition avec Trouillard, de Châtres, Goyet, Tatin et le greffier de la municipalité de Saint-Léger. Les paysans étaient trop peu aguerris pour tenter un coup de main sur la ville ; ils n'avaient même pas sans doute l'intention de l'accomplir. Quand un des leurs fut tué d'un coup de fusil, tous se débandèrent ; on en arrêta une quarantaine sur lesquels douze des plus compromis s'évadèrent. Mais les craintes étaient toujours vives au district. Les administrateurs, reconnaissant « que le sacrifice de leur vie serait insuffisant pour rétablir l'ordre », songèrent à se mettre en sûreté. Laval et Mayenne envoyèrent 50 hommes. On n'osa procéder au recrutement le 15 août suivant. Des papiers contre-révolutionnaires arrivaient à chaque courrier (septembre 1792). Une des bandes insurrectionnelles qui s'étaient formées dans la Sarthe au mois de septembre 1792 et qui parcoururent en pillant les départements voisins, passa le jeudi 28 novembre au marché d'Évron, taxant les blés et forçant les paysans à entendre à genoux le chant de la *Marseillaise*. — Après l'échauffourée fédéraliste, le directoire et le tribunal du district envoyèrent deux

députés à la Convention pour dénoncer les arrêtés pris par le département. Le 6 octobre, ils écrivent pour féliciter l'assemblée de son énergie et la prier de rester à son poste « jusqu'à ce que la foudre populaire ait purgé l'atmosphère des royalistes et des fédéralistes ». Le 31 octobre le général Moulin était dans la ville d'Évron qui commençait à se rassurer « dans la persuasion que les brigands vont évacuer Laval ». Les Vendéens blessés ou malades qui passèrent dans la commune après le désastre du Mans furent fusillés ou liés et conduits au Mans et à Chartres.

Pendant la Terreur on brisa les cloches, les croix, les statues des saints ; on plaça dans l'église, devenue le *Temple de la raison*, les bustes de Voltaire, Rousseau, Marat, Lepelletier, que le citoyen Féron avait apportés de Paris le 13 juillet 1794.

Les Chouans tenaient la campagne et cernaient la ville où la consternation était à son comble (octobre 1794). On l'entoura de fortifications exécutées sous la direction d'un architecte, volontaire dans la 7^e compagnie de la 61^e demi-brigade. Elles consistaient en fossés, redoutes, doubles portes aux rues. Les portes de derrière des maisons furent murées, la terrasse de la communauté défendue par un parapet crénelé. Goré, commandant de la garnison, faisait de fréquentes sorties souvent meurtrières pour ses hommes. Tristes soldats, d'ailleurs, dont il avait « plus à se plaindre que des Chouans eux-mêmes, en particulier les chasseurs ». Ils pillaient les caves des aubergistes qui menaçaient de fermer leurs maisons, tandis que la municipalité voulait dénoncer ces faits au général Aubert-Dubaillet (Lettre au général Duhesme, juin 1795). « Évron est tellement occupé par les Chouans que les troupes ne peuvent sortir sans être attaquées en nombre supérieur, écrit-on le 13 décembre 1795... La multiplicité des petits combats affaiblit l'armée et force d'être toujours sur la défensive ». La pacification de 1796 amena une sécurité, bien précaire d'ailleurs, jusqu'à la fin de la Révolution.

En 1812, les *réfractaires* formèrent, dans le pays d'Évron, une troupe assez imposante pour exciter les susceptibilités impériales et faire craindre que ce mouvement anti-militariste ne se développât. — Du 10 au 15 juillet 1815, un petit détachement royaliste, commandé par MM. Eugène Boullier et Camille de Pontfarcy, occupa Évron et se fit rendre la place de Sainte-Suzanne. — Les Prussiens séjournèrent environ deux mois dans la ville, août et septembre 1815. — Le mouvement insurrectionnel du 27 mai 1832 jeta un moment l'alarme dans la ville d'Évron, où se réfugièrent les municipaux des communes voisines. La paix ne fut point troublée sérieusement, mais les soldats qui vinrent tenir garnison occupaient encore la chapelle Saint-Crespin le 3 juillet. — Pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1866, le choléra fit à Évron 142 victimes ; il y eut un nombre égal de cas non mortels. — Le 15 janvier 1871, Chanzy avait son quartier général à Évron. Le 19, une reconnaissance prussienne y arrivait ; deux cavaliers entrèrent dans une auberge, y furent surpris par les Français et faits prisonniers. Les Prussiens les crurent tués par des civils et donnèrent l'ordre de mettre « le feu au village ». L'erreur reconnue, ils imposèrent quand même une contribution de 25 fr. par tête et emmenèrent le maire en otage à Sillé. La ville fut occupée jusqu'au 23. Le dimanche 29, un détachement de 300 hommes avec cavalerie et canon arriva à Évron, et Chanzy y fixa le rendez-vous pour le règlement des détails d'exécution de l'armistice. Les avant-postes français s'établirent en ville le 31 janvier.

Sources et Bibliographie

Actus pont. Cenom., p. 64, 158, 160, 247. — D. Ignace Chevalier, *Cart. d'Évron* et *Hist. de l'abbaye* à la Bib. nat., f. lat., 19.864. — Gérault, *Notice sur Évron ; le district d'Évron*. — Gourdelier, *N.-D. de l'Épine*. — Arch. de la fab. et de la mairie ; reg. par. depuis 1573. — Arch. nat., P. 1.343, f. 32 ; R/5. 384, f. 172 ; F/7. 3.241 ; S. 7.486 ; JJ. 84, f. 275 ; 184, f. 373. — De la Sicottière, dans *Le Maine et l'Anjou*. — De l'Estang, *Incursions normandes dans le Maine*. — *Mémoires de Bourjolly*, t. I, p. 70 et passim. — Bib. de Laval, copies des dessins de Gaignières. — Arch. de la S., H. 1.405 ; fds. municipal, 840 ; B. 621. — Bib. nat., f. lat., 17.048 ; f. fr. 26.358. — Arch. de la M., L. 135 ; Bailliage d'Évron, B. 1440-1455 ; une liasse sur la communauté d'Évron ; Rememb. de la baronnie. — *Revue du Maine*, t. XXIII, p. 251 ; t. XXV, p. 253 ; t. XLVII, p. 266. — Chanoine Pichon, *Vie de M. Marquis du Castel*, p. 190.